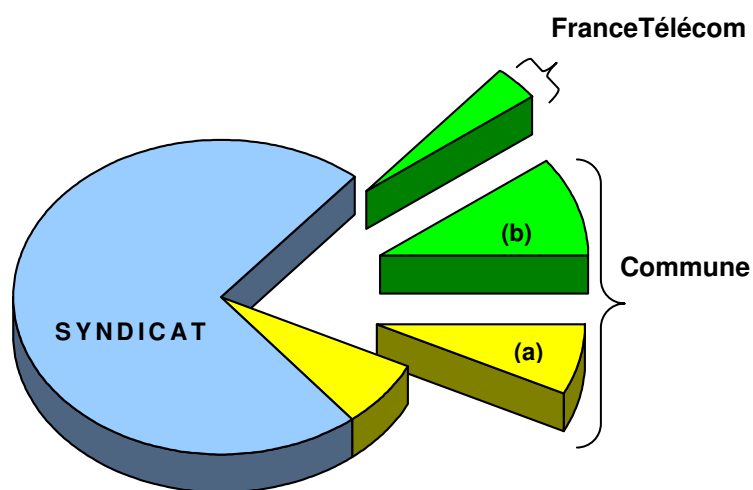


Aménagement esthétique des réseaux électriques et téléphoniques



Financement d'une opération d'effacement des réseaux aériens confiée au SDEER *

- Mise en souterrain du réseau électrique et des branchements
 Aide SDEER : 100 %
- Nouvel éclairage public
 Aide SDEER : 50 % + préfinancement
 remboursement différé du solde sur 5 ans à la charge de la commune **(a)**
- Mise en souterrain du réseau téléphonique
 (répartition selon article L. 2224 - 35 du C.G.C.T.)
Commune : Génie Civil destiné à recevoir le réseau (étude, surlargeur, chambres, fourreaux) financement commune à 100 %
 Aide SDEER : préfinancement et remboursement différé sur 5 ans de la part incombant à la commune **(b)**
France Télécom : étude, câblage, dépose.



* Là où le SDEER perçoit la taxe sur l'électricité (cf. modalités d'intervention du SDEER en dernière page)